

1. Qu'est-ce que le paysage ?

Définitions proposées par le Conseil du paysage québécois et par d'autres intervenants

2. Pourquoi se soucier du paysage ?

Pertinence d'une intervention sur le processus de transformation du paysage

3. Qu'est-ce qu'une charte de paysage

Définition d'une charte de paysage

La politique du paysage en France

L'application des chartes de paysage dans les parcs naturels régionaux français

4. L'application d'une charte de paysage

Les étapes de la démarche

L'inventaire et l'analyse du paysage (survol)

Le diagnostic : établir la problématique

Le projet de paysage : objectifs, orientations et principes

Le plan d'action : priorités et moyens d'intervention

Les modalités de suivi : évaluation

Les conditions préalables

Les moyens nécessaires

Les facteurs de succès

La formation proposée est basée sur le contenu du **Guide du paysage** du Conseil. Le Guide du paysage propose une démarche concrète et opérationnelle vers la reconnaissance, la protection ou la valorisation du paysage aux collectivités qui se préoccupent de l'avenir de leur paysage, en tant que bien collectif, et qui souhaitent y intervenir avec cohérence.

Le contenu de chaque volet de la formation est nourri d'exemples concrets et pratiques choisis parmi les fiches-paysage qui composent le guide et d'exemples tirés de l'expérience de la France en matière de charte de paysage dans les parcs naturels régionaux. La formation est adaptée aux besoins de la clientèle présente à travers le choix de ces exemples.

Les journées de formation sont animées par Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste consultante, impliquée en architecture de paysage depuis plus de vingt-huit ans. Elle a réalisé la recherche et la rédaction du **Guide du paysage**, de même qu'elle a animé plusieurs conférences sur le sujet du paysage. Comme consultante, elle a réalisé plusieurs analyses de paysages culturels concernant des lieux historiques nationaux canadiens dont Grosse-Île, le Canal de Lachine et l'arrondissement historique du boulevard Saint-Laurent à Montréal, de même que des évaluations paysagères pour des sites de valeur historique. Ses diverses expériences lui permettent de faire le lien entre la planification et l'aménagement du territoire, les préoccupations en matière d'urbanisme et les défis en matière d'aménagement physique de lieux variés, du paysage régional ou municipal jusqu'à l'échelle du site.